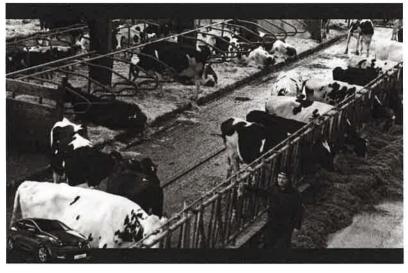
45 communes supplémentaires concernées par le dispositif

Vu 38 fois | Le 24/02/2018 à 05:00 | 🗣 Réagir

EDITION ARONNÉ



376 communes jurassiennes sont en zone défavorisées. Photo d'illustration LPR

Comme annoncé dans nos éditions du 22 février, le Jura a été relativement épargné par la réforme des zones agricoles défavorisées qui conditionnent le versement d'aides aux exploitations. Sur la nouvelle carte communiquée, mardi 20 février par le ministère de l'Agriculture à l'Union européenne, « seulement » sept communes qui figuraient auparavant dans le dispositif en sortent.

Encore des évolutions à venir

« Mais il faut également préciser que 45 nouvelles communes y entrent (ndlr : le détail ne sera dévoilé qu'une fois la carte validée par l'Union européenne) », souligne la députée La République en Marche de la 1re circonscription du Jura, Danielle Brulebois. « Au total, 376 communes du département sont désormais éligibles aux aides réservées aux zones agricoles défavorisées. »

L'élue LREM admet toutefois que « par solidarité envers les communes exclues du dispositif», des corrections sont souhaitables. «Les exploitants qui sortiraient du zonage bénéficieraient de mesures d'accompagnement et le ministre de l'Agriculture nous a indiqué que des évolutions à la marge étaient possibles lors de la discussion qui va s'engager avec la commission européenne, notamment sur le critère de la continuité territoriale. » Un argument que la FDSEA compte bien mettre en avant également pour que l'intégralité des communes jurassiennes intègre le dispositif. « Dans le Jura, il reste 15 communes qui ne sont pas en zone défavorisée ou en zone de montagne, ça ne représente rien », rappelle Etienne Rougeaux, le directeur du syndicat agricole. « En plus sur ces 15 communes, beaucoup sont en zones inondables et ont encore été durement touchées récemment. Si ça n'est pas un handicap pour les agriculteurs... »